

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision n° 2024-02 du 3 avril 2024 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

NOR : ECOQ2408850S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2024 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Décide :

Article 1^{er}

Donne par les présentes à Mme *Hélène* Juton, Responsable qualité hygiène sécurité environnement et transition écologique, qui les accepte expressément, les pouvoirs nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité pour les sites de Paris et de Pessac.

A cet effet, et notamment, Madame *Hélène* Juton, :

- ♦ veillera à ce que les machines et matériels soient utilisés et vérifiés conformément aux règles d'hygiène et de sécurité et au plan de surveillance,

- ♦ informera le personnel des risques identifiés, proposera des améliorations de sécurité en cohérence avec l'analyse du risque ;
- ♦ veillera à ce que les donneurs d'ordre s'assurent de la conformité des équipements;
- ♦ veillera à ce que les consignes de sécurité au travail nécessaires existent, qu'elles soient disponibles pour les encadrants en vue de la formation de leur personnel et qu'elles soient strictement respectées ;
- ♦ recommandera toute mesure disciplinaire à l'encontre du personnel qui ne respecterait pas les consignes, en fonction de la gravité et /ou de la répétitivité ;
- ♦ déterminera les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre pour supprimer, atténuer un risque et/ou pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité en lien avec l'évaluation des risques professionnels ;
- ♦ signera les plans de prévention pour les sites de Paris et Pessac, en application de l'article R4511-9 du Code du travail, les documents ci-après pour les sites de Paris et de Pessac :
 - o les plans de prévention (intervention > 400 Heures et/ou travaux dangereux),
 - o les plans de prévention simplifiés,
 - o les protocoles de sécurité pour les prestataires identifiés et réguliers.

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à Madame *Hélène* Juton compte tenu de son autorité sur les sites industriels de Paris et de Pessac, de sa compétence et des moyens qu'il détient dans ces établissements.

Madame *Hélène* Juton reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance des installations dont il a la responsabilité et des règles qui s'y appliquent.

L'attention de Madame *Hélène* Juton est attirée sur le fait que les infractions aux règles d'hygiène et de sécurité du travail, les blessures ou homicides involontaires peuvent éventuellement entraîner sa responsabilité pénale.

Article 2

La présente délégation est consentie à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2024 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le Président-Directeur Général.

Article 3

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 3 avril 2024

Hélène Juton,
Responsable qualité hygiène sécurité
environnement et transition écologique
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Marc Schwartz
Président- Directeur Général

Jacky Fréhel
Directeur Industriel

Olivier Decez
Directeur Général Adjoint
Secrétaire Général